



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2774-7-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2774-7-PD1 modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 dans le but d'abroger les dispositions du chapitre 4 portant sur les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2774-7-PD1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 dans le but d'abroger les dispositions du chapitre 4 portant sur les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction ».
2. Le **mardi, 3 juin 2025 à 18h00** où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cet amendement au Règlement PC-2774 est fait dans le but d'abroger le chapitre 4 intitulé « Conditions préalables à l'émission d'un permis de construction » et de relocaliser et d'adapter lesdites conditions relatives à l'émission des permis de construction dans le véhicule réglementaire approprié, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition sujette à approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 16 mai 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk



PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2774-7-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2774-7-PD1 amending the Subdivision By-law PC-2774 in order to repeal the provisions of Chapter 4 regarding the preconditions for the issuance of a building permit:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On May 6, 2025, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2774-7-PD1 entitled “By-law amending the Subdivision By-law PC-2774 in order to repeal the provisions of Chapter 4 regarding the preconditions for the issuance of a building permit”.
2. On **Tuesday, June 3, 2025, at 6:00 p.m.** or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the draft by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2774 is in order to repeal Chapter 4 entitled “Preconditions for the issuance of a building permit”, and to relocate and to adapt said conditions relating to the issuance of building permits in the appropriate regulatory vehicle, all in accordance with the provisions of the Act respecting Land Use Planning and Development.
5. The draft by-law does not contain any provision subject to approval by way of referendum.
6. The draft by-law be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, May 16, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk